



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET
DES SOLIDARITES –UD92**

N° Spécial

29 Avril 2022

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRIEETS-UD92 du 29 Avril 2022

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES	Page
DRIEETS UD92 N°2022-167	28.04.2022	ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE ADENTIS EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	3
DRIEETS UD92 N°2022-168	28.04.2022	ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE BEE ENGINEERING EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	4
DRIEETS UD92 N°2022-169	28.04.2022	ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE MBDA FRANCE EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.	5
DRIEETS UD92 N°2022-170	28.04.2022	ARRÊTÉ PORTANT AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE VULCAIN SERVICES EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.	6

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'ECONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES
UNITE DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-167 DU 28 AVRIL 2022 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE ADENTIS EN FAVEUR DE
L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14,
R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise ADENTIS déposé le 30 mars 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 31 mars 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en
qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à
Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de
Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale
des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 15 avril 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de
l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu
le 16 mars 2022 entre les élus du CSE et l'entreprise ADENTIS, 93, Rue Nationale
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, et enregistré sous le numéro **T09222032223**,
est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Art. 2. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui
sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 avril 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-168 DU 28 AVRIL 2022 PORTANT
AGRÉMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE BEE ENGINEERING EN
FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise BEE ENGINEERING déposé le 30 mars 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 31 mars 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 15 avril 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 17 mars 2022 entre les élus du CSE et l'entreprise ADENTIS, 93, Rue Nationale 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, et enregistré sous le numéro **T09222032214**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Art. 2. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 avril 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-169 DU 28 AVRIL 2022 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE MBDA FRANCE EN
FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise MBDA FRANCE déposé le 9 février 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 31 mars 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 15 avril 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 23 décembre 2021 entre les organisations syndicales (CGT, CFDT, CFE-CGC, FO) et l'entreprise MBDA FRANCE, 1, Avenue Réaumur, 92350 LE PLESSIS-ROBINSON, et enregistré sous le numéro **T09222031040**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Art. 2. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 avril 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

Préfet des Hauts-de-Seine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**ARRÊTÉ DRIEETS-UD 92 N°2022-170 DU 28 AVRIL 2022 PORTANT
AGRÈMENT DE L'ACCORD DE L'ENTREPRISE VULCAIN SERVICES EN
FAVEUR DE L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le préfet de département,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5212-8, R. 5212-12, R. 5212-14, R. 5212-15, R. 5212-18 et R. 5212-19 ;

Vu l'accord collectif de l'entreprise VULCAIN SERVICES déposé le 29 mars 2022 ;

Vu la demande d'agrément déposée le 31 mars 2022 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX, en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France (DRIEETS) ;

Vu la décision n°2021-105 du 20 août 2021 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale des Hauts de Seine;

Vu l'avis émis le 15 avril 2022 par la Commission départementale de l'emploi et de l'insertion des Hauts-de-Seine,

ARRETE

Art. 1. – L'accord collectif en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, conclu le 25 mars 2022 entre les organisations syndicales (CFTC, CFE-CGC) et l'entreprise VULCAIN SERVICES, 5, Rue Beffroy, 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, et enregistré sous le numéro **T09222032182**, est agréé pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Art. 2. – Le taux d'emploi de 1.8% visé en fin d'accord ne correspond pas à celui détaillé dans votre dossier d'agrément. Sur la base de votre objectif du recrutement de 26 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sur la durée de l'accord, votre taux d'emploi devrait dépasser 2% en fin d'accord.

Art. 3. – La disposition prévue à l'article 7.3.2 relative au versement d'une indemnité forfaitaire de télétravail n'est pas imputable au budget de l'accord.

Art. 4. – Le Préfet des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Fait à Nanterre, le 28 avril 2022.

P/ le Préfet,
Par délégation et subdélégation,
P/ la Directrice régionale adjointe,
Directrice de l'Unité départementale
des Hauts-de-Seine
La Directrice Adjointe du Travail

Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>